

convention de stage

Par **cirdess**, le **14/11/2005** à **19:15**

Je me demandais si la signature d'une convention de stage était nécessaire lorsque l'on souhaite effectuer un stage à titre personnel, hors du cadre universitaire. Merci à vous!

Par **Yann**, le **14/11/2005** à **20:01**

Non, c'est pas indispensable, mais c'est préférable pour des raisons d'assurance. De plus les conventions peuvent servir de preuve à l'appui de ton CV. Donc c'est quand même mieux d'en avoir, surtout que c'est gratuit.